

DOSSIER DE PRE-INSCRIPTION EN COURS D'ETUDES - 2^E CYCLE MASTER 120 ECTS – 2019-2020

Le dossier de pré-inscription pour une demande d'admission en cours d'études doit être complété et envoyé par mail ou déposé **au plus tard le 16 août 2019** au secrétariat étudiants de l'erg, à l'attention de :

Patrizia Tripoli
Secrétariat Étudiants
erg
87, rue du Page
B – 1050 Bruxelles
e-mail : aec-vae@erg.be

Le dossier de pré-inscription doit impérativement contenir le formulaire de demande d'admission complété, accompagnés de tous les documents suivants :

Pour les étudiant.e.s diplômé.e.s en Belgique

- Copie certifiée conforme du CESS¹ homologué ou l'ORIGINAL (*nous ferons une copie conforme, l'original vous sera rendu directement*)
- Composition de famille récente et originale (*uniquement pour les étudiant.e.s étranger.ère.s résidant en Belgique*).

Pour les étudiant.e.s diplômé.e.s à l'ETRANGER européen.ne.s et HORS Union Européenne (HUE)

- Copie certifiée conforme du Baccalauréat **ET** le relevé de notes (*ou diplôme national,...*) ou les ORIGINAUX (*nous ferons une copie conforme, les originaux vous seront rendu directement*).
- Pour les **étudiant.e.s étranger.ère.s de nationalité H.U.E.** et non assimilé.e.s (suisse), fournir un visa d'étudiant.e et fournir une preuve de la demande de carte de séjour, celle-ci doit être introduite au plus tard le **01/11/2019**.

Pour TOU.TE.S LES ETUDIANT.E.S diplômé.e.s (Belges ou Etranger.ère.s)

- Copie d'une pièce d'identité valide (carte d'identité recto/verso ou passeport).
 - Pour les **étudiant.e.s de nationalité H.U.E.** et non assimilé.e.s, la demande de carte de séjour doit être introduite au plus tard le **01/11/2019**.
- Un extrait d'acte de naissance original. (*Pas de copie du carnet de mariage des parents*)
- 2 photos d'identités récentes.
- Copie certifiée conforme **des diplômes d'enseignement supérieur** obtenus et **les relevés de notes de l'ensemble du cursus** ou les **ORIGINAUX** (*nous ferons une copie conforme, les originaux vous seront rendu directement*).
- Programmes des cours (descriptifs détaillés des cours : contenu, crédits-ECTS, volume horaire) certifiés exacts par l'établissement scolaire.
- **Uniquement pour les étudiant.e.s ayant déjà entrepris des études supérieures en Belgique**
 - **Attestation d'acquiescement de toute créance/attestation de non solde ORIGINALE** à demander à la dernière école supérieure fréquentée en Belgique attestant que vous n'avez aucune dette envers elle.
 - **L'attestation du « Bilan de santé » ORIGINALE** à demander à la dernière école supérieure fréquentée **en Belgique** (pas de certificat médical du médecin de famille ou autre).
- compléter la fiche des activités antérieures (les 5 dernières année)².
- **Les attestations ORIGINALES justifiant TOUTES les activités après l'obtention du diplôme du secondaire-Baccalauréat jusqu'à l'inscription dans notre école.**
 - **Si études supérieures :** attestation de fréquentation antérieure (avec date d'entrée et de sortie), résultats obtenus, crédits et tous les relevés de notes. Les attestations « simple » ou « certificats de scolarité » ne sont **PAS VALABLES**. Pour les **écoles Préparatoire** (Prep Arts, Prép'art, atelier de Sèvres, ou autres écoles préparatoires) attestation de « **REUSSITE** » avec un résultat.
 - **Si travail :** **contrats de travail détaillés avec date d'entrée et de sortie, le nombre d'heures effectué et fiche de paie.**
 - **Si voyage :** billets d'avion, billets de train, attestation de séjour linguistique et tout autre document prouvant le déplacement,...
 - **Si demandeur.se d'emploi : (en Belgique)**
 - ☞ Actiris : obtenez « l'attestation d'inscription comme demandeur d'emploi Après études A 23 J » et demandez à l'ONEM une attestation.
 - ☞ FOREM : obtenez « l'attestation d'inscription comme demandeur d'emploi après études A 236 » et demandez à l'ORBEM une attestation
 - **Si au Chômage :**
 - ☞ demandez à l'ONEM ou l'ORBEM une « attestation de non délivrance de dispense de pointage pour reprise d'études ».
 - ☞ Demande de dispenses pour suivre des études de plein exercice (en Belgique)
 - ☞ attestation de « Pôle emploi » (en France)
 - ☞ Allocations familiales : attestations des allocations familiales « arrêt des études »
- **Compléter la déclaration sur l'honneur si aucun document à l'appui (datée et signée par l'étudiant.e)**³

- Composition de famille récente et originale (*uniquement pour les étudiant.e.s étranger.ère.s résidant en Belgique*).
- **Preuve de paiement des frais relatifs à l'épreuve d'admission : 100 €** (*non remboursables et non déduit des frais de scolarité en cas de réussite*) sur le compte : IBAN BE37 3100 1908 3828 – BIC BBRU BEBB, au nom : Comité Organisateur des Instituts Saint-Luc à Saint-Gilles asbl, rue d'Irlande 57 – 1060 Bruxelles. En communication : **Nom & Prénom de l'étudiant.e.** Pas de carte de crédit, ni de chèque.

Pour être analysé et validé, ce dossier de candidature devra être :

- soit scanné sous forme d'un fichier PDF multipages unique ou de plusieurs fichiers PDF dans un seul fichier ZIP et envoyé par e-mail à : aec-vae@erg.be
- soit imprimé (papier A4) et déposé au secrétariat étudiants de l'erg.

Le dossier doit parvenir à l'erg au plus tard le 16 août 2019.

Horaires d'ouverture du secrétariat étudiants, admission en cours d'études :

- lundi, mardi, mercredi et jeudi de 10h à 11h30 et de 14h à 16h.
- vendredi de 10h à 13h.

Le détail des frais d'inscription vous seront remis dès la rentrée académique

UNE FOIS VOTRE INSCRIPTION VALIDÉE, TOUS LES DOCUMENTS ORIGINAUX DEVRONT ÊTRE IMPÉRATIVEMENT DÉPOSÉS AU SECRETARIAT ÉTUDIANTS DE L'ERG AVANT LA RENTRÉE ACADEMIQUE AU PLUS TARD LE 16/09/2019

⁽¹⁾ CESS : Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur (Belge)

⁽²⁾ ⁽³⁾ A télécharger sur le site de l'erg www.erg.be

Dates de pré-inscription

Du 06/05 au 16/08/2019 inclus

L'erg sera fermée du 15/07 au 15/08/2019.

Réouverture le vendredi 16/08/2019.

Épreuve d'admission en cours d'études - VAE – 2^e Cycle

Du 02/09 au 05/09 (sur rendez-vous individuel – sous réserve de modifications)

L'épreuve d'admission comporte deux parties :

a / Un entretien avec des enseignants d'atelier et de cours théoriques autour du dossier comprenant le projet de recherche spécifique du candidat.e

b / Présentation de travaux récents réalisés par le/la candidat.e

Affichage des résultats de l'épreuve d'admission en cours d'études et VAE

Lundi 09/09 à 18h.

Accueil des nouveaux inscrits - Direction

Vendredi 13/09 à 10h.

Rentrée académique - Début des cours

Lundi 16/09

La demande d'équivalence du Baccalauréat ou diplôme étranger est uniquement réservée aux étudiants de Bachelors

Equivalence du diplôme étranger : Il est indispensable d'envoyer avant le **15/07/2019** par courrier recommandé le dossier complet de la demande d'équivalence du diplôme étranger au Ministère – Service des Équivalences (DGEO – rue Adolphe Lavallée, 1 – 1080 Bruxelles). Pour tous renseignements concernant cette procédure, référez-vous aux indications de l'autorité compétente : www.equivalences.cfwb.be.

Possibilité de DEROGATION, veuillez vous référer sur le site des équivalences (procédure administrative, possibilité de dérogation)

ATTENTION : Un rendez-vous au service des équivalences ne vaut pas comme dépôt du dossier

Sous réserve de modifications